

MAIRIE DE CLAVIERS

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU VAR
ARRONDISSEMENT DE DRAGUIGNAN

| NOMBRE DE MEMBRES | | |
|--------------------------------|-------------|-------------------------------------|
| Afférents au Conseil Municipal | En exercice | Qui ont pris part à la délibération |
| 15 | 15 | 13 |

Séance du 26 septembre 2022

N° 48/2022

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-six du mois de septembre à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de Claviers, dûment convoqué en date du dix-neuf septembre 2022, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérald PIERRUGUES, Maire.

PRESENTS : Gérald PIERRUGUES, Philippe COLLIGNON, Jean-Paul CAVALIER, Joseph VALPARAISO, Guillaume CASCIARI, Ange CASTELLOTTI, Laurette GUIGOU, Pauline MOUGENOT, Stéphane ROQUET, Manuel BARON, Carol IVARS, Armelle COLIN.

EXCUSES : Didier VALENTI, Frédéric GERST, Vincent GUIGOU.

PROCURATIONS : Didier VALENTI donne procuration à Philippe COLLIGNON.

SECRETAIRE DE SEANCE : Guillaume CASCIARI.

Création d'un emploi permanent d'Adjoint Technique Territorial

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que, conformément à l'article L 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

M. le Maire expose qu'il est nécessaire de créer un emploi permanent dont les missions seront les suivantes :

- Assistance aux enseignants pour l'accueil, l'animation et l'hygiène des enfants,
- Surveillance et animation des temps périscolaires
- Mise en état de propreté des locaux et du matériel servant directement aux enfants

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, il propose au Conseil Municipal de créer, à compter du 3 octobre 2022, un emploi permanent d'Adjoint technique faisant fonction d'ATSEM relevant de la catégorie hiérarchique C et du grade d'Adjoint Technique Territorial à temps complet dont la durée hebdomadaire de service est fixée à 35/35^{èmes}, temps de travail annualisé.

Cet emploi doit être pourvu par un fonctionnaire.

Le poste est pourvu à titre exclusif par la voie de l'avancement de grade.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE :

- De créer un emploi permanent sur le grade d'Adjoint Technique Territorial faisant fonction d'ATSEM relevant de la catégorie hiérarchique C à temps complet à raison de 35/35^{èmes}, à compter du 3 octobre 2022.
- Que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget.

Fait et délibéré à Claviers les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Gérald PIERRUGUES

